

Afdas.

Culture
Communication
Médias
Loisirs

OPÉRATEUR DE VOS COMPÉTENCES

Rapport d'activité 2017

Perspectives 2018



..... C'est tout un art de développer ses compétences



.....

Valérie

*Responsable conseil
aux Entreprises et projets RH*

*“Pour une ingénierie
concertée de la formation”*

.....

Bruno

*Responsable du Pôle Gestion – Département
Intermittents du Spectacle*

*“Pour accompagner
les carrières discontinues”*

*“De la confiance
à la performance”*



*“De la présence
à la proximité”*

*“De l’expertise
à l’action”*



SOMMAIRE

P. 4-7 – Profil

P. 8-11 – Édito des Présidents

P. 12-15 – 3 questions au Directeur général

P. 16-21 – De la confiance à la performance

P. 22-29 – De la présence à la proximité

P. 30-41 – De l'expertise à l'action

P. 43-59 – Chiffres clés 2017

2017

en chiffres

COLLECTE GLOBALE AFDAS

291 M€
dont 66,4 M€ au titre
de la taxe d'apprentissage

ACTIONS DE FORMATION

136 162

ENTREPRISES COTISANTES

40 023

TAUX D'ACCÈS À
LA FORMATION DES SALARIÉS
PERMANENTS

26,5%

NOMBRE D'ORGANISMES
DE FORMATION
FINANCÉS PAR L'AFDAS

8 700

SUBVENTIONS

36,7 M€

L'Afdas est le partenaire « **compétences** » des secteurs de la culture, de la communication, des médias et des loisirs. Fort de son expertise acquise depuis sa création en 1972, il constitue aujourd'hui une plateforme unique d'échanges, de ressources, **d'innovation et d'accompagnement** au service des branches, des entreprises et des professionnels. Sa maîtrise de l'ensemble des problématiques **emploi-formation** et la force de son modèle paritaire en font un acteur incontournable de la transformation d'activités et de métiers de la quasi-totalité de **la culture et des industries créatives.**

NOS MISSIONS

L'Afdas est Opca, Octa et Opacif agréé par l'État. Il gère, sur le plan national, l'ensemble du dispositif de la formation professionnelle des secteurs du spectacle vivant, de l'exploitation cinématographique, de la distribution de films, de l'audiovisuel, de l'édition phonographique, de la publicité, de la distribution directe, des loisirs, de la presse et agences de presse et de l'édition du livre.

NOTRE ORGANISATION

L'Afdas est une association loi 1901 gérée par un conseil d'administration paritaire, constitué à parts égales de 48 représentants d'employeurs et de salariés.

1 siège social
à Paris



7 délégations régionales
et 6 bureaux en régions



197 collaborateurs

L'Afdas assure...



- Le financement des actions de formation destinées aux intermittents du spectacle, aux salariés ou demandeurs d'emploi qui bénéficient d'un congé individuel de formation, ou aux salariés dans le cadre du plan de formation de leur entreprise.
- La collecte des contributions des entreprises de son champ d'application.
- La recherche de ressources complémentaires auprès de partenaires institutionnels.



- Le conseil, l'information et l'accompagnement des professionnels et des entreprises.



- 7 conseils paritaires regroupant les 10 branches d'activité : « Spectacle vivant », « Loisirs », « Audiovisuel, production cinématographique et édition phonographique », « Exploitation cinématographique et distribution de films », « Publicité et distribution directe », « Presse écrite et agences de presse », « Édition du Livre ».
- 1 conseil paritaire de la Taxe d'apprentissage.
- 1 conseil paritaire des Intermittents du spectacle.
- 1 conseil paritaire du Congé individuel de formation.
- 1 conseil de gestion non paritaire dédié à la gestion du Fonds de formation des artistes-auteurs.

“Pour une
continuité
politique
de la
gouvernance”

De gauche
à droite

**Stéphane
Martin**

Président
en 2017

**Isabelle
Gentilhomme**

Vice-présidente
en 2018

**Angeline
Barth**

Vice-présidente
en 2017, Présidente
en 2018



Opérateur de compétences : prêts pour un nouveau départ !

L'année 2017 aura été l'occasion de fêter notre 45^e anniversaire. 45 ans de proximité et d'accompagnement des publics spécifiques et des entreprises de nos champs.

Au-delà d'une légitimité qui s'est construite pas à pas, l'Opcv, l'Opacif et l'Octa, ainsi que le Fonds de formation des artistes-auteurs, auront encore démontré leurs apports techniques à des décisions politiques résolument orientées vers la sécurisation des parcours, les mobilités et les transitions professionnelles. Et cette année encore, notre gouvernance

paritaire et responsable aura fait ses preuves en matière d'efficacité.

Premiers indicateurs de ce dynamisme : le niveau de nos ressources. Avec une collecte globale de 291 M€ en hausse de 4 %, mais aussi avec ses financements complémentaires (subventions, conventionnements, péréquation) records, l'institution aura réalisé la meilleure collecte de son histoire. Un deuxième indicateur vient confirmer ce dynamisme : celui des charges de formation. Ces dernières ont connu une hausse de 14 % en 2017, signe d'un développement significatif de l'investissement formation dans nos secteurs pour accompagner de profondes mutations économiques. Sur ce même registre, il convient



“Notre décision la plus engageante a été sans doute d'investir dans un nouveau système d'information”

Angeline Barth | Présidente

●●● de souligner les réponses de l'institution aux grandes priorités nationales qui ont été, et qui seront encore à court et moyen termes, la réduction du chômage et l'emploi des jeunes. Le développement sans précédent de l'alternance, + 18 %, et celui des POE aura démontré là encore notre capacité à tenir nos engagements et à nous montrer performants.

Les décisions du conseil d'administration ont infléchi significativement et durablement les orientations stratégiques sur l'ensemble de nos agréments et des missions afférentes. Sans les lister toutes, on en pointera quelques-unes qui auront eu en 2017 des impacts forts sur notre avenir. La plus significative de ces décisions est sans doute le choix d'investir dans

un nouveau système d'information. Ce chantier de 18 mois, engagé en septembre 2017 et estimé à 7 M€, doit préfigurer une nouvelle relation simplifiée, dématérialisée et connectée avec tout l'écosystème de la formation, des adhérents aux salariés, en passant par les prestataires et les services de l'État. Vecteur stratégique du changement, ce nouveau système d'information s'inscrira aussi pleinement dans l'accomplissement des nouvelles missions dévolues aux futurs opérateurs de compétences.

C'est en poursuivant ce même objectif, celui d'être au rendez-vous de 2019, que les services auront agi cette année à un renforcement de la fonction de mesure et de contrôle de la qualité des formations. Avec un souci permanent : celui d'être dans une posture

“Nous sommes dans une posture d’accompagnement et de progrès continu de l’appareil de formation”

Isabelle Gentilhomme | Vice-présidente

d’accompagnement et de progrès continu de l’appareil de formation. Une manière, aussi, de tisser un lien de confiance avec des prestataires de formation, parties prenantes essentielles de l’écosystème et de son efficience.

Plus factuellement, le conseil d’administration aura également soutenu le développement de nouveaux formats de formation : l’ingénierie de produits e-learning et de certification, la formation en situation de travail ou des programmes à destination de publics prioritaires.

Enfin, et parce que la question du maillage territorial sera un élément clé du nouvel agrément des opérateurs de compétences, au même titre qu’une observation standardisée des emplois et des compétences dans l’ensemble

des branches de l’Afdas, les décisions d’ouverture de nouveaux bureaux à Rouen, Orléans ou Dijon, comme la mise en œuvre d’une plateforme inter-CPNEF constitueront des atouts majeurs en termes de légitimité et d’efficacité présumée.

C’est donc fort de ce socle et en conjuguant solidarité interbranches et innovations sociales au service de l’emploi qu’un Afdas réinventera haut et fort la pertinence d’un nouvel agrément pour des champs plus que jamais cohérents. ●

Angeline Barth

Présidente

Isabelle Gentilhomme

Vice-présidente



“En 2017,
l’Afdas a démontré
sa capacité à
proposer une offre
de services et
d’accompagnement
cohérente à tous
ses ayants droit.”

Thierry Teboul
Directeur général

“Pour un pilotage
responsable
du développement
de la formation”

3 QUESTIONS À

Thierry Teboul, Directeur général

*“Une dynamique servicielle
centrée sur les compétences”*

QUELLES ONT ÉTÉ LES AVANCÉES RÉALISÉES PAR L'AFDAS EN 2017 DANS L'EXERCICE DE SES MISSIONS ?

Thierry Teboul J'en retiendrai trois principales. D'abord, le pari de l'alternance et de l'apprentissage que nous sommes en train de réussir. Cela, tant sur le plan quantitatif avec 18 % d'alternants en plus par rapport à 2016, que sur le plan qualitatif avec une diversification de l'offre d'alternance dans des champs parfois réticents jusqu'ici à s'engager dans ce mode de formation. Notre apport a été substantiel, voire décisif en matière d'ingénierie pédagogique, pour accompagner des organismes de formation à développer leur offre dans ce domaine.



“La deuxième avancée majeure a été notre contribution à une meilleure connaissance de l’emploi et des métiers”

●●● La deuxième avancée majeure a été notre contribution à une meilleure connaissance de l’emploi et des métiers (observatoires, études...) qui a permis d’enrichir nos activités de conseil auprès des entreprises comme auprès des publics spécifiques.

Enfin, nous avons réussi à répondre aux attentes à la fois des petites et des très grandes entreprises. Le niveau d’engagement financier des premières en témoigne tout comme la confiance des secondes qui nous ont délégué tout ou partie de leur plan de formation. Cela démontre notre capacité à proposer une offre de services et d’accompagnement cohérente à des acteurs qui, malgré leurs tailles très différentes, s’inscrivent dans une seule et unique chaîne de valeur autour du triptyque création – production – diffusion.

L’AFDAS REVENDIQUE D’ÊTRE UN ACTEUR DE L’INNOVATION. COMMENT CELA S’EXPRIME-T-IL ?

IT Plus que l’innovation en elle-même, c’est la manière systémique de l’aborder qui nous paraît importante. Particulièrement pour les salariés permanents, une innovation doit chercher à améliorer le lien emploi-formation. Une nouvelle formation ne servira à rien si elle n’est pas pensée sous l’angle du métier que l’on occupe ou que l’on occupera, donc de l’emploi. Plus largement, nous devons être des innovateurs RH et pas seulement des innovateurs du champ de la formation, celle-ci n’étant qu’un des volets d’une politique RH. Nous pouvons ainsi être utiles sur toutes les dimensions des ressources

*“L’Afdas possède
une culture forte de chacune
de ses activités”*

humaines – du recrutement à la fidélisation en passant par le développement des compétences.

QUELS SONT LES ATOUTS DE L’AFDAS POUR FAIRE PARTIE DES FUTURS OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES PRÉVUS PAR LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

T.T. Notre premier atout réside dans notre expérience dans trois champs qui sont au cœur des priorités de la réforme : l’alternance et l’apprentissage comme solution au défi de l’emploi des jeunes, l’observation et la documentation de l’emploi et, enfin, l’accompagnement des plus petites entreprises. L’Afdas possède une culture forte de chacune de ces activités. Si celle de l’alternance est

plus récente, les deux autres sont historiques et inscrites dans notre ADN : depuis 45 ans, nous produisons des études sur l’emploi dans les branches qui nous sont rattachées et 91,7 % de nos 40023 adhérents sont des TPE... Notre deuxième atout est lié à l’évolution de nos propres compétences. Depuis quatre ans et l’entrée en vigueur de la précédente réforme qui demandait aux Opca de développer leur offre de services, nous avons su nous transformer en profondeur pour nous inscrire dans une vraie dynamique servicielle. Cette réussite nous servira à coup sûr pour poursuivre notre transformation et conduire les réorientations stratégiques et opérationnelles rendues nécessaires par la nouvelle réforme. ●

**De la confiance
à la**
performance



Jack

*Directeur
des Partenariats
et des Relations
Institutionnelles**

*“Pour une vision
partenariale
de l’opérateur
de compétences”*

** depuis janvier 2018*

La confiance, moteur de performance

Des collectes à la hausse et des dépenses de formation en forte progression en 2017 : grâce à la confiance accrue des adhérents comme au soutien réaffirmé des partenaires sociaux, l'Afdas a pu mieux répondre aux attentes d'accompagnement des entreprises et des publics particuliers.

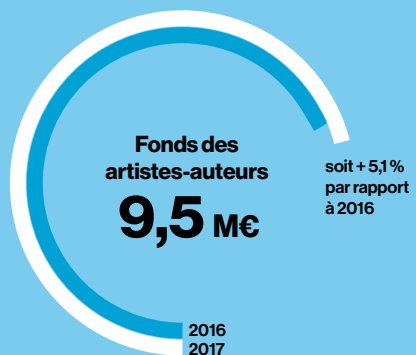
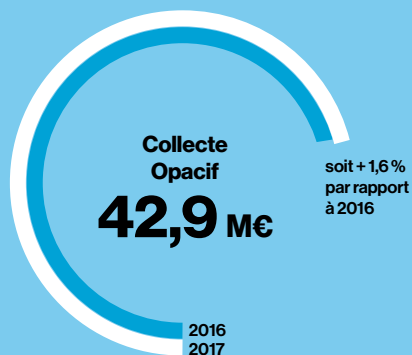
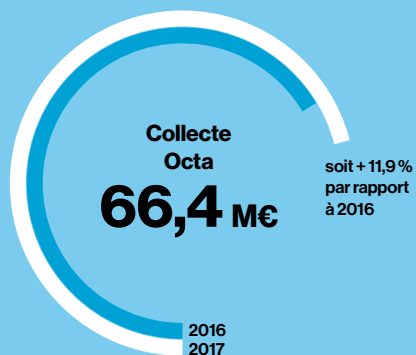
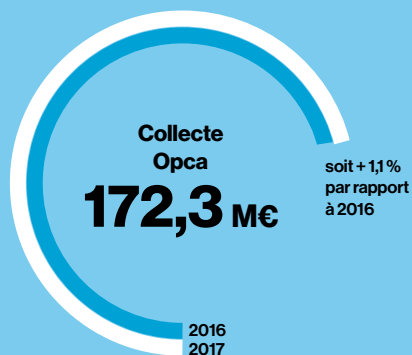
Quand la culture crée des emplois

Une production audiovisuelle en croissance soutenue, toujours plus de spectacles vivants, des parcs de loisirs qui font le plein... Les secteurs de la culture et des industries créatives affichent un dynamisme à toute épreuve. Loin de l'image d'activités sans débouchés, la plupart d'entre eux créent des emplois et voient leur masse salariale progresser. D'où une contribution formation légale versée à l'Afdas en hausse de 1,9 %.

291 M€

Collecte globale
soit + 4 % par rapport à 2016

dont



Par conséquent, plus de ressources pour permettre aux entreprises et aux individus d'adapter et de développer leur capital compétences dans un contexte de profonde transformation.

Un niveau toujours élevé de contributions volontaires

Parallèlement, les branches ainsi que de nombreuses entreprises ont versé à l'Afdas des contributions volontaires pour être accompagnées dans leur mutation économique. Des adhérents ont reconduit ou augmenté les fonds versés en 2016 quand d'autres ont décidé pour la première fois de choisir l'Afdas pour la gestion de tout ou partie de leur



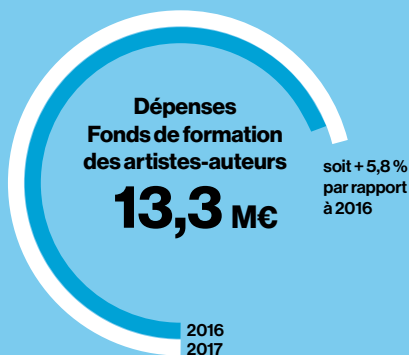
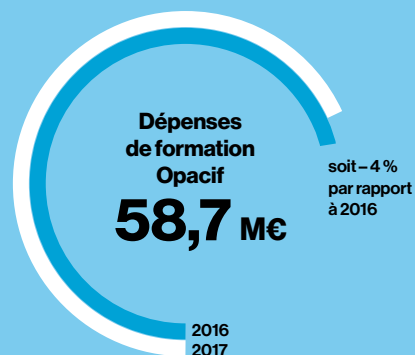
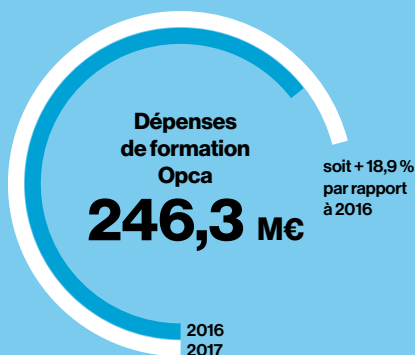
+13%

d'engagements
de formation par rapport à 2016

● ● ● plan de formation. Une confiance accrue qui témoigne de la reconnaissance par l'ensemble des acteurs économiques de la qualité des services de l'Afdas. Le tout via une optimisation de l'affectation des fonds, une recherche de financements complémentaires, une ingénierie de formation sur mesure.

La meilleure collecte depuis 45 ans

Collecte Opca (légale, conventionnelle et volontaire), collecte de la taxe d'apprentissage, collecte Opacif : l'année 2017 s'est conclue pour l'Afdas par une augmentation de 4 % de ses ressources. Résultat : l'organisme a réalisé en 2017 la meilleure collecte de son histoire, avec un total de 291 M€. Même chose pour les fonds complémentaires issus de la péréquation (23,2 M€) provenant essentiellement des contrats



7 millions d'euros

Le soutien des partenaires sociaux à l'action de l'Afdas se concrétise aussi par les moyens qu'ils lui allouent pour se transformer et mieux répondre aux attentes de ses adhérents et de ses ayants droit. En 2017, ils ont, par exemple, décidé d'un investissement de 7 M€ pour doter l'organisme d'un nouveau système d'information (voir page 10).

de professionnalisation et ceux issus de partenariats (13,2 M€) avec les financeurs de l'écosystème emploi-formation (FPSPP, Régions, FSE...).

Toujours plus de formations donc de bénéficiaires

Une mutation réussie : deux ans après la réforme de la formation professionnelle et continue, l'Afdas a de nouveau démontré en 2017 sa capacité à remplir pleinement sa mission de développement de la formation pour laquelle il est agréé par l'autorité administrative. L'engagement de formation a ainsi enregistré une croissance record de +13,3 % par rapport à 2016, permettant de financer 12 806 actions de formation supplémentaires. Au total, 98 360 personnes ont été formées avec l'aide de l'Afdas, ce qui représente un taux d'accès à la formation de 23 %. Des performances qui positionnent

l'organisme comme un véritable fonds d'investissement formation au service des entreprises et des ayants droit du monde de la culture, de la communication, des médias et des loisirs.

Une réussite portée par le soutien des partenaires sociaux

L'efficacité de l'Afdas en 2017, que traduit la forte hausse de l'engagement de formation, réside pour beaucoup dans l'implication des partenaires sociaux dans sa gouvernance paritaire. Les représentants des salariés et des employeurs, qui sont tous des professionnels au plus près du terrain – car travaillant au quotidien dans les entreprises et les métiers des dix branches de l'Afdas –, partagent les mêmes réflexions et orientations stratégiques. Et parce qu'ils se réunissent autour de la même vision d'une

formation destinée à accompagner les transformations des organisations et des métiers, ils s'accordent collectivement pour optimiser l'utilisation des ressources. Et pour adapter de façon très réactive les règles de gestion tout au long de l'année en fonction des priorités et des besoins. ●



Retrouvez le détail de tous les indicateurs 2017 de la collecte et des dépenses formation pages 43 à 53.

**De la présence
à la**
proximité

“Pour
un service au
plus près des
territoires”



Yves
Directeur
du Réseau
Régional

Sylvie
Responsable
Pôle Partenariats
et Grands Comptes

“Pour un
contrôle
efficace de
la qualité des
formations”

L'Afdas, toujours plus proche de ses publics

Toujours plus d'échanges, de conseils et d'informations : afin de remplir sa mission de service auprès des particuliers et de ses adhérents, l'Afdas renforce en permanence la relation avec l'ensemble de ses publics.

Se rapprocher des publics particuliers et des adhérents : l'Afdas au cœur des territoires

Afin d'améliorer son niveau de service, l'Afdas a ouvert de nouveaux bureaux : à l'île de La Réunion en 2016, à Rouen fin 2017 et Dijon début 2018. Les bureaux d'Orléans et Nantes ouvriront à la rentrée 2018. Des nouvelles implantations qui complètent son réseau territorial (sept délégations en région et un bureau à Toulouse) et permettent de recevoir les publics particuliers. À cette meilleure qualité de service s'ajoute une plus grande réactivité des conseillers entreprises, qui, en étant plus proches des entreprises adhérentes,

70

collaborateurs
de l'Afdas présents dans
les territoires

(hors délégation régionale Île-de-France)

241

permanences
ou réunions collectives
destinées aux ayants droit
en extérieur en 2017

(contre 194 en 2016)

peuvent répondre plus rapidement à leurs sollicitations et se déplacer sur leurs sites.

Parallèlement, l'Afdas noue des partenariats locaux (Apec Occitanie, Apec et Fongecif Grand Est, Aquitaine Cap Métiers...) afin d'assurer régulièrement des permanences en dehors de ses locaux, comme à Nîmes, Mulhouse, Metz ou Bayonne. Et à Rouen, les équipes du bureau coaniment avec celles de la Cité des Métiers de Normandie des journées de rencontres sur les métiers et les secteurs du champ de l'Afdas.

Une initiative qui permet d'informer à la fois les salariés des branches et le grand public (jeunes, salariés...) intéressés par les filières de la culture, de la communication, des médias et des loisirs.

Cet ancrage accru dans les territoires facilite également les échanges avec les prestataires de formation pour travailler

avec eux afin que leur offre réponde le plus possible aux besoins exprimés par les entreprises et les particuliers. Enfin, la présence de l'Afdas au cœur des grands bassins d'emploi lui permet de faire entendre sa voix dans des groupes de travail réunissant les acteurs locaux sur les thématiques emploi-formation (CEP, par exemple).

Écouter et conseiller : le CEP à plein régime

Le conseil et l'accompagnement sont au cœur de la mission de service de l'Afdas auprès des particuliers (salariés permanents, intermittents, pigistes, professions non-salariées) qui sont accueillis quotidiennement par ses conseillers. Son intervention autour du CEP (Conseil en évolution



38 conseillers... 38 experts

Pour délivrer un service d'excellence aux bénéficiaires, les conseillers qui accompagnent les particuliers de l'Afdas bénéficient de nombreuses formations, s'appuient sur les ressources de l'organisme

(observatoires, études...) et sur une veille des problématiques emploi-formation nationales et régionales. Dans ce cadre, et dans chaque délégation régionale, ils ont développé en 2017 de nombreux échanges avec les acteurs

du marché de l'emploi de leur territoire (Spro, Apec, Régions, missions Handicap...). Un conseiller référent anime, par ailleurs, l'ensemble des équipes pour harmoniser les pratiques et offrir un service homogène dans toutes les délégations.

●●● professionnelle) en est le meilleur exemple. Créé en 2015, ce dispositif – 100 % gratuit – permet à un individu d'être aidé dans la préparation, la définition et le financement de son projet professionnel. Cette activité mobilise 38 conseillers des différentes délégations régionales de l'Afdas qui reçoivent les bénéficiaires lors d'entretiens confidentiels pour les accompagner dans la conduite de leur projet.

Pour aller plus loin et mieux répondre aux demandes croissantes des professionnels travaillant dans ses branches, l'Afdas a créé en janvier 2017 une plateforme d'accueil téléphonique nationale, chargée d'assurer un premier niveau de service personnalisé (information et orientation), avant les rendez-vous en face-à-face avec un conseiller pour les niveaux 2 (identification des compétences, définition

et viabilité du projet) et 3 (financement des formations). Dès son lancement, cette « Ligne Verte » dédiée à tous les publics particuliers de l'Afdas (salariés permanents, intermittents, pigistes, artistes-auteurs...) a enregistré 1 000 appels en moyenne par mois, contribuant ainsi à la montée en puissance du CEP au sein des activités de l'Afdas (2 821 bénéficiaires en 2017 contre 1 981 en 2016). Une progression qui s'explique aussi par la possibilité offerte aux entreprises adhérentes de faire venir des conseillers sur leur site pour informer leurs collaborateurs sur le dispositif et organiser des rendez-vous individuels. Par ailleurs, pour faciliter l'accès des bénéficiaires éloignés d'une délégation régionale au CEP, les conseillers ont été équipés en 2017 d'outils tels que Skype pour mener des entretiens à distance.



79 %

des répondants à
l'enquête adhérents
réalisée en 2017 lisent
la newsletter de l'Afdas

(enquête adhérents 2017 Afdas/Eloquent)

Accompagner pour réussir

Mission remplie et reconnue ! L'enquête 2016-2017 menée auprès d'un panel représentatif de bénéficiaires du CEP l'atteste. 86 % d'entre eux jugent la qualité de l'accueil du service CEP de l'Afdas très satisfaisante et 80 % se déclarent très satisfaits de l'accompagnement assuré par ses conseillers. Résultat : 98 % recommandent de suivre un CEP. Un plébiscite qui s'explique par le bénéfice qu'ils en ont tiré : 65 % estiment que leur situation professionnelle est plus satisfaisante qu'avant leur démarche CEP. La même satisfaction est observée chez 563 bénéficiaires de CIF achevés en 2016 et interrogés un an après avoir eu leur diplôme ou certification : 73 % estiment leur situation plus favorable qu'avant l'entrée en formation et ont atteint un niveau supérieur en termes de compétences

(61 %), de responsabilité (44 %), de statut (33 %), et de salaire (30 %).

Faciliter et financer

L'Afdas n'a de cesse de trouver la meilleure ingénierie financière pour les projets de formation des publics particuliers avec un seul et unique objectif : réduire le plus possible le reste à charge. Pour cela, les conseillers peuvent, par exemple, chercher des subventions régionales ou articuler le CPF des salariés s'ils le mobilisent, pour abonder le financement d'un CIF. La même démarche vaut également pour les entreprises adhérentes, grâce au soutien des branches qui décident, par exemple, d'utiliser des fonds mutualisés de l'Opca pour abonder la prise en charge des coûts pédagogiques de contrats de professionnalisation (p. 37-38 à propos de l'alternance) !

Informer et guider

Pour permettre au plus grand nombre, entreprises comme particuliers, de faire face aux enjeux de la transformation des métiers, l'Afdas déploie de nombreuses actions d'information. Objectif ? Mieux faire connaître les nombreux dispositifs compétences à leur disposition et les services qu'il leur propose pour les accompagner. Les équipes de conseillers chargés des particuliers, par exemple, ont animé en 2017 une série de webconférences consacrées au CEP, à la VAE, au bilan de compétences et autres CPF, ouvertes à tous. La même démarche vaut pour les entreprises adhérentes qui peuvent accéder toutes les deux semaines à des webconférences thématiques (alternance, CEP, CPF, entretien professionnel...) téléchargeables après leur diffusion. L'Afdas, dont le site

web offre de très nombreuses ressources documentaires (actualités, guides, vidéos, observatoires...), a également diffusé pendant l'année 468 newsletters au format numérique en direction des entreprises, des particuliers et des organismes de formation partenaires (contre 258 en 2016). Enfin, une campagne de communication a été menée pour sensibiliser les artistes-auteurs à leur droit à la formation.

Échanger et partager

Véritable plateforme d'échanges, l'Afdas a multiplié en 2017 les initiatives permettant aux entreprises adhérentes de se rencontrer, de partager des expériences et d'approfondir des problématiques RH avec d'autres acteurs. Des matinales thématiques (qualité de vie au travail, rôle RH du manager, Gpec...) ont, par exemple,



74%

des adhérents déclarent visiter le site de l'Afdas et 68 % utilisent leur espace personnel en ligne

À l'écoute des adhérents

En février 2017, l'Afdas a donné la parole à ses adhérents à l'aide d'une grande enquête de satisfaction. Son objectif était à la fois de rendre visible l'intégralité de l'offre de services qu'elle leur propose et de mesurer leur connaissance et leur utilisation de celle-ci. Depuis, les résultats de ce sondage permettent de mieux valoriser les différents services et outils de l'organisme dans ses actions et supports de communication auprès des entreprises.

été organisées en partenariat avec l'Apec. En décembre 2017, un afterwork consacré au leadership au féminin a permis à des responsables formation et RH d'échanger avec un organisme de formation expert de ces questions. Et un speed-dating innovant s'est déroulé en mars 2017 pour faciliter la mise en relation des adhérents avec une quinzaine d'organismes de formation référencés dans les offres clé en main de l'Afdas (voir p. 34-35). L'Afdas a, par ailleurs, participé à 37 événements (colloques, forums, salons...) sur tout le territoire.

Simplifier et fluidifier

Pour optimiser les activités et les services de l'Afdas, un projet de refonte complète de son système d'information a été lancé en 2017. Demain (au milieu de l'année 2019), chaque public de l'écosystème

de l'organisme – ayants droit, entreprises adhérentes, organismes de formation, instances paritaires – disposera d'un portail dédié pour fluidifier les échanges avec l'Afdas et améliorer les parcours clients. Baptisée « My A. », cette future plateforme orientée « client » s'appuiera sur des process automatisés et sécurisés, et offrira des fonctionnalités au meilleur niveau en matière de dématérialisation des démarches et de traçabilité de l'information. En interne, elle facilitera et accélérera la gestion de nombreuses activités (offre de services, facturation, demande de prise en charge, pilotage et reporting,...). ●

POUR ALLER PLUS LOIN !

Retrouvez tous les indicateurs 2017 de l'activité et des financements de l'Afdas en direction des ayants droit et des adhérents pages 44 à 45.

De l'expertise à
l'action



Élise
Responsable
du Pôle Observatoires
des Métiers

“Pour une
documentation
utile de
l’emploi”

De l'expertise à l'action

Depuis 45 ans, l'Afdas a acquis une connaissance unique des problématiques emploi et formation des professions de la culture, de la communication, des médias et des loisirs. Fort de cette expertise, il déploie de nombreuses actions pour accompagner les branches et les entreprises dans les défis qu'elles doivent relever en matière de compétences.

Comprendre
pour mieux décider

**Dix observatoires experts
de la transformation des métiers
et des compétences**

Pour le compte des partenaires sociaux, l'Afdas assure le fonctionnement opérationnel des dix observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) des secteurs de la culture, de la communication, des médias et des loisirs. Pilotés par les commissions paritaires nationales pour l'emploi et la formation (CPNEF) des branches, ces observatoires permettent d'orienter leurs politiques d'emploi et de formation,

et d'aider les entreprises dans leurs démarches de recrutement et de gestion des parcours professionnels. 2017 s'est révélée une année très riche en matière de nouveaux travaux aboutis ou lancés : référentiel des métiers des jeux vidéo ; étude sur les besoins en compétences dans le film d'animation, étude de faisabilité d'une certification intersectorielle des correcteurs-réviseurs ; étude sur les impacts de la transition digitale sur les métiers et les compétences de la publicité ; portrait statistique des entreprises, des salariés et des métiers de l'audiovisuel ; étude sur l'impact des données dans les secteurs de la culture, de la communication et des médias (en partenariat avec Cap Digital)...

Une plateforme inter-CPNEF pour de nouvelles synergies

Pour aller encore plus loin dans ce décryptage de l'évolution des besoins en compétences, l'Afdas et les branches

ont créé une plateforme inter-CPNEF. Objectif ? Faire mieux travailler entre eux les observatoires et développer les synergies. Cela, pour créer des certifications et des formations répondant à des problématiques de compétences communes à plusieurs secteurs (dans le domaine du numérique, par exemple) mais aussi faciliter la circulation des professionnels d'un secteur à l'autre pour améliorer l'emploi.

Des données pour agir au plus près des territoires

Après avoir travaillé à harmoniser et consolider au plan national les données des observatoires, l'Afdas et les CPNEF se sont engagés durant l'année 2017 dans une nouvelle action visant à développer la connaissance des problématiques emploi-formation au niveau territorial. Ce nouveau champ d'exploitation des datas vient répondre au besoin croissant exprimé par les territoires pour le pilotage de leur

politique d'emploi-formation sur leur bassin d'emploi. L'objectif est ainsi de produire des données et des analyses sur les métiers, les emplois et les entreprises des secteurs du champ couvert par l'Afdas, à l'échelle d'une région et des différentes mailles territoriales (région, département, métropole, pôles Image...). Une ambition qui s'est déjà concrétisée par la production de premiers « Portraits de territoires » à l'image de celui des Hauts-de-France, publié en mars 2018.

Des solutions « compétences » optimisées pour toutes les entreprises

Une offre clé en main enrichie pour faciliter l'accès à la formation de près de 40 000 TPE

En 2016, l'Afdas lançait son offre clé en main de formations répondant à 80 % des besoins transverses



● ● ● des entreprises de petite taille et de leurs salariés (bureautique, langues et sécurité). En 2017, l'organisme a enrichi son catalogue pour l'ouvrir à de nouvelles thématiques (management, efficacité professionnelle, gestion de projet, digital/numérique, PAO) ainsi qu'en 2018 à des domaines impactés par de nouvelles réglementations, comme la RSE, la non-discrimination dans le recrutement ou la protection des données (RGPD). Également accessible aux publics particuliers, cette offre innovante garantit aux adhérents de faire appel à des prestataires de qualité sélectionnés par les équipes de l'Afdas et de disposer d'un choix diversifié de formations et de modalités pédagogiques (présentiel, distanciel ou les deux). Grâce aux coûts négociés avec les organismes de formation partenaires, chaque formation est éligible au CPF et peut être financée à 100 % par l'Afdas. En contrepartie de tarifs compétitifs,

celui-ci s'engage auprès des organismes à promouvoir leurs formations sur son site (catalogue téléchargeable) ou à l'occasion de mises en relation avec les adhérents (voir *speed-dating* page 29).

Des formations collectives à la demande et sur mesure

De nombreux adhérents ont fait appel à l'Afdas pour répondre à leurs problématiques de besoins spécifiques en matière de compétences, grâce à des projets collectifs de formation. Plusieurs grandes entreprises de l'audiovisuel, de la presse ou de la publicité, par exemple, ont été soutenues pour développer l'employabilité de leurs collaborateurs, comme dans le domaine de la transformation numérique. Avec à la clé, grâce à la mobilisation du CPF, un certificat ou un diplôme pouvant être valorisé dans le CV des salariés.

D'autres adhérents ont également sollicité l'Afdas pour être accompagnés dans la transformation de leurs métiers et la digitalisation de leur outil de travail, à l'image de plusieurs groupes de presse. Au-delà du seul financement, l'Afdas les a aidés à élaborer les cahiers des charges des formations puis a aidé à sélectionner les organismes de formation les mieux adaptés.

Des POE pour recruter des salariés formés aux métiers de chaque entreprise

L'Afdas a mis en œuvre et cofinancé des POE pour le compte d'entreprises, à l'image, par exemple, d'un groupe de la branche des loisirs, qui a diplômé, en juin 2018, sa troisième promotion de bénéficiaires dans les métiers de l'accueil, de l'animation et de la restauration légère. Grâce



demandeurs d'emploi
formés dans le cadre
d'une POE en 2017

à ce dispositif, l'entreprise aura formé puis recruté 350 stagiaires qui ont été diplômés d'un CQP et d'un certificat de compétences professionnelles d'agent de loisirs.

Organismes de formation : l'Afdas au rendez-vous de la qualité

Après avoir conçu avec l'ensemble des OPCA un outil commun de référencement (data-dock.fr) et défini 21 indicateurs de performance répondant aux exigences du décret « Qualité de la formation » du 30 juin 2015, l'Afdas s'est mobilisé pour faire référencer les organismes de formation intervenant dans les filières de la culture et de la création. Dans cet objectif destiné à mieux satisfaire ses adhérents, l'organisme a créé une cellule de contrôle dédiée. Celle-ci a permis de réunir dès le 1^{er} juillet 2017 au sein du catalogue de référence plus de 8 000 organismes certifiés dont l'Afdas

a financé au moins une formation au cours des trois dernières années. Depuis, le catalogue n'a cessé de s'enrichir au rythme des demandes de certification d'autres organismes pour réunir aujourd'hui plus de 13 000 établissements. Pour aider les organismes de formation à respecter les exigences et les process de cette certification, l'Afdas a créé et mis à leur disposition sur son portail une gamme d'outils (modèles de programme de formation, de facture, de convention...) et édité une newsletter mensuelle. Des actions de sensibilisation ont également été menées sur la chaîne YouTube de l'Afdas.

Depuis les premiers mois de 2018, la cellule a initié les premiers contrôles afin de vérifier la validité des déclarations faites par les organismes et d'accompagner ceux ne satisfaisant pas aux obligations du décret pour qu'ils se mettent en conformité grâce à des plans d'action.

Un accompagnement des branches au plus près de leurs enjeux de transformation

Le conseil RH à la portée des TPE

Soucieuses d'accompagner les plus petites entreprises de leur filière, cinq branches (spectacle vivant, audiovisuel, publicité, exploitation cinématographique, parcs de loisirs) ont sollicité l'Afdas en 2017 pour concevoir une offre de prestations très innovante dans le domaine des ressources humaines. Grâce à « l'Appui-conseil RH », les adhérents peuvent financer jusqu'à 100 % de l'intervention des consultants pendant cinq jours dans leur entreprise, sur tous les volets d'une stratégie RH, pour les thèmes suivants : recrutement, droit du travail, organisation, compétences, formation, conditions de travail, gestion

des âges. Les consultants réalisent un diagnostic personnalisé des besoins RH de chaque entreprise, identifient les marges de progrès à réaliser et élaborent un plan d'action. L'Afdas a conçu le cahier des charges du dispositif puis sélectionné des prestataires qui ont été ensuite auditionnés par les branches. Lancée en janvier 2018, cette offre a été étendue, depuis, à de nouvelles branches.

Des POE collectives pour répondre aux besoins de recrutement

À la demande des branches et du conseil d'administration, l'Afdas a organisé de nouveaux programmes de POE (préparation opérationnelle à l'emploi) pour répondre aux besoins en compétences non pourvus des entreprises dans les filières du cinéma d'animation (voir encadré page 37) et des parcs de loisirs. En étroite collaboration avec les branches,



13 000

organismes de formation
dans le catalogue
de référence de l'Afdas

La POE fait un carton dans le cinéma d'animation

Les studios de cinéma d'animation français, portés par le développement de pôles images dans les territoires, tournent à plein mais rencontrent des difficultés pour recruter le personnel nécessaire à leur développement. Pour limiter les impacts d'un marché de l'emploi sous tension, la filière a été pionnière du dispositif POE en lançant des premières expérimentations en 2015. Face à la réussite de celles-ci, la branche et l'Afdas l'ont déployé en 2017 à grande échelle (94 stagiaires) sur tous les grands bassins d'emploi du cinéma d'animation : Angoulême, Île-de-France, Occitanie, Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. En tout, 406 demandeurs d'emploi se sont engagés dans une POE collective en 2017.

L'Afdas a élaboré les cahiers des charges, sélectionné les organismes de formation, et mobilisé les subventions du FPSPP pour cofinancer les coûts pédagogiques. Une convention a également été signée avec Pôle Emploi, qui oriente les demandeurs d'emploi pour s'engager dans ce dispositif de formation leur assurant de recevoir une formation de longue durée débouchant sur un emploi.

Des qualifications qui s'adaptent à l'évolution des métiers

L'Afdas a poursuivi en 2017 son action d'accompagnement des branches pour répondre aux nouveaux besoins en formations qualifiantes de leurs entreprises. Cela, en intégrant certains cursus diplômants ou certifiants à leur liste de formations éligibles au CPF. Mais aussi en aidant une branche dans la conception pédagogique d'un nouveau

CQP pouvant être éligible au contrat de professionnalisation, à l'exemple des CQP « webdesigner » et « responsable de production omnicanale », lancés en 2017 par la branche de la publicité.

Toujours plus engagés sur la voie de l'alternance

Une modalité pédagogique qui s'impose dans les pratiques des entreprises culturelles

Nombre d'alternants formés, collecte de la taxe d'apprentissage, établissements soutenus... depuis trois ans, tous les indicateurs de l'activité alternance et apprentissage de l'Afdas sont en progression constante. Une tendance qui se confirme une nouvelle fois en 2017. Et qui témoigne de la volonté réaffirmée des branches d'investir dans cette voie

de qualification professionnelle pour contribuer aux grandes priorités nationales en matière d'emploi des jeunes et de lutte contre le chômage. Pour soutenir cette ambition, l'Afdas se mobilise pour développer la culture de l'alternance dans les industries culturelles et créatives et favoriser l'essor des contrats de professionnalisation (formation continue) et d'apprentissage (formation initiale) dans les pratiques de recrutement des entreprises. Avec la volonté forte d'éviter tout clivage entre ces deux modalités de formation aux publics différents (salariés/demandeurs d'emploi et jeunes) et constituer ainsi demain des équipes aux compétences homogènes.

Contrat (de professionnalisation) rempli !

La mobilisation des branches et de l'Afdas (qui assure la gestion des contrats ●●●)

Une campagne pour valoriser l'alternance

En 2017, l'Afdas a déployé une vaste campagne de communication dédiée à l'alternance et participé à plusieurs salons pour mieux faire connaître les formations en alternance et en apprentissage du secteur auprès des candidats.

●●● de professionnalisation) a payé. En 2017, le nombre de contrats financés par l'Afdas a augmenté de 18 % par rapport à 2016 au lieu des 10 % prévus dans une convention d'engagement avec l'État. Cette performance s'explique notamment par la décision des branches de soutenir les entreprises s'engageant dans un contrat de professionnalisation. Le conseil d'administration de l'Afdas a notamment reconduit le fonds spécifique « Coup de pouce à l'alternance », initié en 2016. 500 000 € (chiffre 2016) ont ainsi permis de compléter le financement des coûts pédagogiques de 5 € supplémentaires de l'heure, pour assurer une prise en charge la plus élevée possible des parcours de formation de quelque 738 stagiaires et lever ainsi les freins à la signature de nouveaux contrats. Dans le même objectif, les partenaires

sociaux de la presse régionale quotidienne et hebdomadaire – une filière qui forme de nombreux journalistes par contrat de professionnalisation – ont décidé de prolonger l'indemnisation de l'exercice de la fonction tutorale jusqu'à 18 mois (à hauteur de 4 000 €), une fois passés les six mois de l'indemnisation légale.

Des filières d'apprentissage d'excellence

En 2019, les contrats d'apprentissage, administrés jusqu'ici par les organismes consulaires, seront gérés par les futurs Opco (opérateurs de compétences). Une évolution contenue dans la future réforme de la formation professionnelle que n'a pas attendue l'Afdas pour s'investir dans le développement de l'apprentissage. L'organisme, agréé

Octa depuis 2015, et qui, à ce titre, collecte en propre la taxe d'apprentissage, a créé la même année un pôle de développement de la formation initiale. Depuis, ce dernier n'a eu de cesse d'œuvrer en faveur de l'essor de l'apprentissage – jusqu'alors peu répandu dans les filières des industries culturelles et créatives – afin d'aider celles-ci à se doter d'écoles d'excellence pour former les professionnels dont elles auront besoin demain. Et, cela, en veillant à ce que l'offre de formation soit présente sur l'ensemble du territoire et pas seulement en région parisienne.

Aux côtés des CFA

La hausse de la collecte de fonds libres enregistrée en 2017 a permis de soutenir un nombre croissant de CFA. Dans ce cadre, l'Afdas a, par exemple, accompagné ●●●

406

demandeurs d'emploi
engagés dans une POE
collective en 2017

6 457

contrats
de professionnalisation
financés par l'Afdas
en 2017

Préparer l'essor de la formation en situation de travail

Dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'État et ses partenaires issu du plan TPE-PME 2015, l'Afdas a lancé en 2017 une expérimentation consacrée à la formation en situation de travail (Fest). L'objectif : définir comment professionnaliser ce mode d'apprentissage très répandu dans les secteurs de la culture et des loisirs (la formation « sur le tas ») pour s'assurer de sa cohérence pédagogique et le financer par les fonds de la formation professionnelle. Pour ce faire, le pôle ingénierie pédagogique de l'Afdas

et le cabinet C – Campus ont accompagné pendant près d'un an neuf entreprises (de tailles et de régions différentes). Un parcours de formation certifiant de « référent Fest » a été conçu pour les salariés chargés de former un collaborateur à son poste de travail. Grâce à cette innovation, les référents ont acquis les compétences nécessaires pour bâtir eux-mêmes des parcours de formation sur mesure pour leurs apprenants et accompagner ces derniers tout au long de l'apprentissage de leur nouveau métier.

Plus largement, ce parcours certifiant, qui développe l'employabilité des référents, a permis la reconnaissance et la valorisation des temps d'apprentissage entre pairs. Fort de la réussite de cette expérimentation, l'Afdas travaille désormais à préparer sa généralisation. Cela, afin que tous ses adhérents puissent accéder à cette nouvelle modalité pédagogique particulièrement adaptée aux métiers très spécialisés de la culture et des industries créatives non couverts par l'offre de formation traditionnelle.

●●● les créations de l'ISTS à Marseille (spectacle vivant et audiovisuel) et de l'IDEM à Perpignan (film d'animation). Il a également aidé la CinéFabrique de Lyon (cinéma) dans l'accueil de sa première promotion ainsi que le lancement de deux nouvelles options « son » et « image » du BTS de l'UFA Saint-François-Notre-Dame à Lesneven. Pour sélectionner les quelque 123 établissements soutenus en 2017, les partenaires sociaux ont instauré 23 indicateurs de performance (contenu pédagogique, taux de placement dans les entreprises des filières, politique de RSE...). Un accent particulier a été ainsi porté sur des éléments comme la réduction des freins géographiques au recrutement des apprenants, la mixité sociale, l'égalité femmes/hommes, ou l'accueil de jeunes en situation de fragilité/handicap. Une partie des fonds libres a en outre été consacrée au soutien de cinq associations spécialisées dans l'insertion des jeunes et des publics en difficulté.

L'Afdas, plateforme d'innovation sociale

Inventer les formations de demain

À l'heure où la formation exploite de plus en plus le potentiel du numérique, l'Afdas se met au service des branches pour développer des modalités pédagogiques innovantes. Il a ainsi accompagné trois d'entre elles (exploitation cinématographique, spectacle vivant, parcs de loisirs) dans la conception d'un Mooc sur l'Accueil du Public (sécurité, relation client et publics en situation de fragilité). De même, l'Afdas a piloté la création d'une formation à distance d'une durée de quatre heures sur le RGPD (Règlement général de la protection des données) entré en vigueur en mai 2018. Ce programme, qui propose quatre parcours de formation pour les différents collaborateurs

123

établissements soutenus par l'Afdas en 2017 contre 56 en 2015, grâce aux fonds libres de la taxe d'apprentissage

+12%

de ressources globales liées à la taxe d'apprentissage en 2017 par rapport à 2016

16 780

entreprises contributrices, soit 4 % de plus qu'en 2016

1 apprenti, plusieurs employeurs

La production audiovisuelle, qui fonctionne le plus souvent par projets, a un modèle économique peu compatible avec l'alternance, qui exige d'engager des jeunes sur une longue période. De plus, les entreprises du secteur de la production audiovisuelle sont dans leur très grande majorité de petite taille. Pour lever

ces deux freins à l'accueil d'alternants, la CinéFabrique de Lyon, qui propose des formations d'un an en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, a créé un groupement d'employeurs répartis sur trois régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Paca et Île-de-France). Une innovation qui permet une rotation des 30 alternants

et des apprentis dans différentes entreprises en fonction de leurs tournages et projets. Pour soutenir cette expérimentation reconduite à la rentrée 2018, le conseil d'administration de l'Afdas a voté une mesure inédite qui garantit la rémunération des alternants par le groupement en cas de défaillance d'une entreprise.

des entreprises, intègre des flashcards, des vidéos ainsi qu'un serious game destiné à valider la bonne compréhension des enjeux par les apprenants.

Répondre aux nouveaux enjeux des entreprises

RGPD, discrimination à l'embauche, sécurité des établissements accueillant du public... l'Afdas accompagne ses adhérents, dont près de 92% sont des TPE, pour les aider à faire face aux nouvelles réglementations. C'est dans cette volonté qu'est créé en 2017, un nouvel outil baptisé « Autodiag RSE ». Mis en ligne sur le portail entreprises, ce questionnaire permet à un adhérent de réaliser un état des lieux de ses pratiques au regard des sept dimensions de la responsabilité sociétale d'entreprise. Le chargé de mission de l'Afdas peut ensuite l'accompagner pour interpréter les résultats et décider éventuellement d'un plan d'action intégrant des formations.

Préparer l'essor de la formation en situation de travail

Dans le cadre du projet Fest mis en œuvre par le Gouvernement en 2015, l'Afdas a lancé en 2017 une expérimentation avec neuf entreprises de toutes tailles et de toutes régions destinée à évaluer et à tester cette nouvelle modalité d'acquisition de compétences. Fort du bilan très positif de cette expérimentation, l'Afdas travaille désormais à définir les moyens de déployer cette nouvelle disposition plus largement dans les champs de la culture, de la communication, des médias et des loisirs. Un livre retraçant l'expérimentation sera publié en 2018.

Contribuer à l'insertion des réfugiés

Dans le cadre du programme Hope (Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi) initié par l'Apfa et soutenu

par le Gouvernement pour accompagner l'intégration des réfugiés, l'Afdas a conçu en 2017 et mis en œuvre en 2018 un dispositif d'insertion par la formation inédit avec la branche du spectacle vivant et onze entreprises (théâtres, Opéra de Paris, Institut du Monde Arabe). Douze réfugiés ont ainsi bénéficié d'une POE de 400 heures consacrée à la maîtrise de la langue française suivie d'un contrat de professionnalisation de 450 heures pour devenir techniciens de maintenance en bâtiment. Depuis, deux programmes similaires ont été initiés avec le Parc Astérix et des entreprises du secteur des musiques actuelles. ●



Retrouvez le détail de tous les indicateurs 2017 de l'alternance et de l'apprentissage pages 52-53.

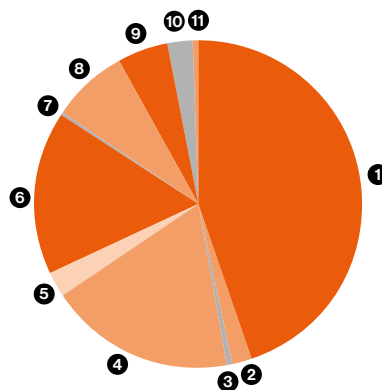
Chiffres clés

2017

Des adhérents et des ayants droit

**Nos adhérents
en 2017**

Répartition des entreprises cotisantes par branche

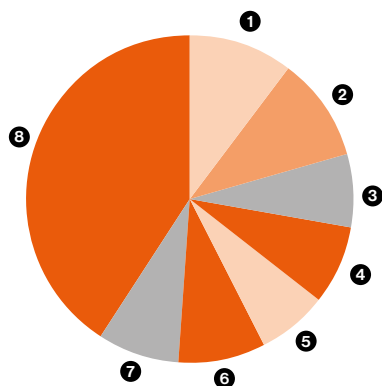


- 1 17 948 Spectacle vivant
- 2 834 Exploitation cinématographique
- 3 134 Distribution de films
- 4 7 349 Audiovisuel
- 5 1 019 Édition phonographique
- 6 6 477 Publicité
- 7 45 Distribution directe
- 8 3 027 Loisirs
- 9 1 988 Presse écrite et agences de presse
- 10 1 050 Édition du livre
- 11 152 Divers

40 023
entreprises
cotisantes
de l'Afdas*

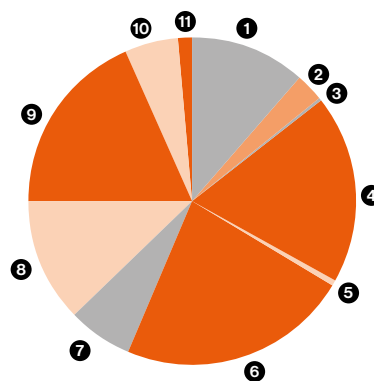
* Hors entreprises
déclarées au Guichet
unique du spectacle
occasionnel (Guso)

Répartition des entreprises cotisantes sur le territoire



- ❶ **4 179** Auvergne-Rhône-Alpes
- ❷ **4 134** Centre Ouest
- ❸ **2 814** Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté
- ❹ **3 136** Hauts-de-France/Normandie/île de La Réunion
- ❺ **2 789** Nouvelle-Aquitaine
- ❻ **3 501** Occitanie
- ❼ **3 153** Provence-Alpes-Côte d'Azur/Corse
- ❽ **16 317** Île-de-France

Répartition des salariés permanents par branche



- ❶ **33 989** Spectacle vivant
- ❷ **7 789** Exploitation cinématographique
- ❸ **1 377** Distribution de films
- ❹ **54 071** Audiovisuel
- ❺ **2 280** Édition phonographique
- ❻ **66 423** Publicité
- ❼ **18 876** Distribution directe
- ❽ **35 967** Loisirs
- ❾ **53 697** Presse écrite et agences de presse
- ❿ **15 826** Édition du livre
- ⓫ **3 412** Divers

241 540

salariés
intermittents
(Source : Caisse
des congés spectacles)

293 707

salariés
permanents

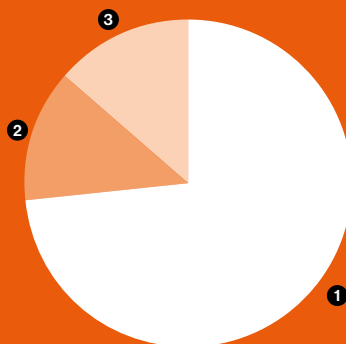
Répartition des entreprises cotisantes
par effectif

Moins de 11 salariés et employant uniquement des intermittents	36 715
11 – 49 salariés	2 636
50 – 299 salariés	569
300 salariés et plus	103

La collecte Opca

**L'Opca Afdas :
mission accomplie
en 2017**

Répartition de la collecte Opca par type de contribution (M€)



- 1 126,8 Contributions légales
- 2 22,4 Contributions conventionnelles
- 3 23,1 Contributions volontaires

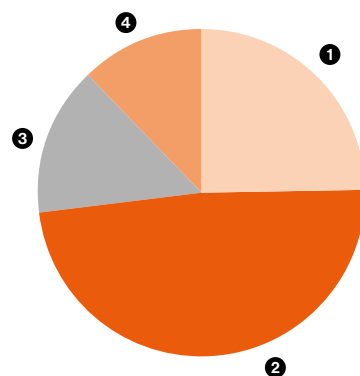
172,3 M€
Collecte*
de l'Opca en
2017, soit 59,2 %
de la collecte
globale
de l'Afdas

*Collecte légale,
conventionnelle
et versements volontaires

Les ressources Opca

Ressources par dispositif en volume

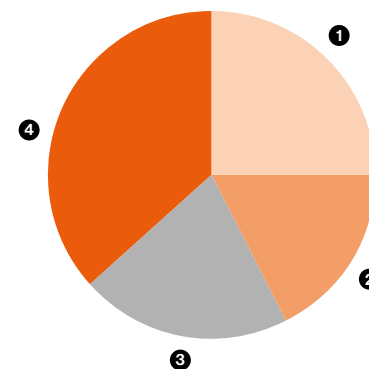
(professionnalisation, plan de formation, CPF) et contribution FPSPP



- 1 **42 702 684** (soit 24,8 %) Professionnalisation
- 2 **83 141 163** (soit 48,3 %) Plan de formation
- 3 **25 396 636** (soit 14,7 %) CPF
- SOUS-TOTAL
151 240 483 (soit 87,8 %)
- 4 **21 018 368** (soit 12,2 %) FPSPP

Contributions collectées au titre de l'Opca

réparties par effectif d'entreprise



- 1 **43 179 960** (soit 25,1 %) Moins de 11 salariés et employant uniquement des intermittents
- 2 **30 278 236** (soit 17,6 %) De 11 à 49 salariés
- 3 **35 908 503** (soit 20,8 %) De 50 à 299 salariés
- 4 **62 892 152** (soit 36,5 %) 300 salariés et plus

Contributions collectées au titre de l'Opca réparties par branche

Spectacle vivant	16,8 %
Exploitation cinématographique	1,4 %
Distribution de films	0,4 %
Audiovisuel	30,7 %
Édition phonographique	0,7 %
Publicité	18,2 %
Distribution directe	2 %
Loisirs	6,8 %
Presse écrite et agences de presse	16,2 %
Édition du livre	3,9 %
Divers	2,9 %

Les dépenses Opca

246,3 M€

Dépenses de formation de l'Opca

129 218

actions de formation

26,5%

Taux d'accès à la formation 2017 des salariés permanents

Dépenses de formation de l'Opca par régime (M€)

Professionalisation	98,8 M€
Plan de formation	95,7 M€
CPF	51,7 M€

Nombre d'actions par dispositif

Plan de formation	92 866
Périodes de professionnalisation	17 507
Contrats de professionnalisation	6 457
POE	483
Tutorat dont fonction tutorale 497	1 350
Compte personnel de formation	10 555

Répartition des stagiaires de la formation

Salariés permanents ayant obtenu une formation	76 591
Intermittents formés	13 581



42 % des CPF conduisent à une certification linguistique. 56 % des CPF sont réalisés hors temps de travail, ce qui démontre une bonne appropriation du dispositif par les salariés permanents.

Les observatoires des métiers

La connaissance des métiers et des besoins en compétences est au service de l'évolution des professions. L'Afdas consacre un montant de sa collecte, négocié avec sa tutelle, au fonctionnement des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) : cartographie des métiers, étude de faisabilité de certification, analyse de l'évolution des métiers, constituent des ressources documentaires indispensables à l'élaboration des politiques de formation des branches.

Les observatoires en 2017	
Budget brut des observatoires	898 044 €
Budget brut des études et recherches	541 041 €
Dont plateforme interbranches	270 520 €
Les observatoires en 2018	
Budget brut des observatoires	838 628 €
Budget brut des études et recherches	515 937 €
Dont plateforme interbranches	257 969 €

1042678 €
Dépenses des observatoires et des études et recherches en 2017

À RETENIR !

En 2016, le conseil d'administration a augmenté son budget études et recherches interbranches. Objectifs : homogénéiser les rapports de branches, partager les modes d'instruction des demandes d'inscription à l'inventaire, et coconstruire des certifications interbranches sur des problématiques communes.

La collecte Opacif

L'Opacif Afdas : l'individu acteur de son parcours

Pour accompagner les individus dans leur orientation et leurs transitions professionnelles, l'Afdas a pu compter sur trois ressources : sa collecte légale, mais aussi une collecte conventionnelle et des subventions.

4,1M€
Subventions
obtenues au titre
du CIF et du bilan
de compétences

Collecte de l'OPACIF en 2017

Collecte légale	40,9M€
Collecte conventionnelle	1,9M€

Les dépenses OPACIF

Au total, 1 659 actions de formation financées dans le cadre de l'OPACIF dont :

1 375 CIF CDI et CDD/intermittents du spectacle acceptés en 2017, dont 704 abondés par le dispositif compte personnel de formation (CPF).

- **Le taux d'acceptation des CIF CDI est de 61%, contre 56 % en 2016.**

- **Le taux d'acceptation des CIF CDD/intermittents du spectacle est de 93 %, contre 87 % en 2016.**

- **62 % des bénéficiaires de CIF avaient un niveau 3, 4, 5 ou infra 5 à leur entrée en CIF.**

- **La durée moyenne d'un CIF varie de 779 heures à 886 heures selon le public (CDD, CDI, intermittents du spectacle).**

- **Le coût moyen d'un CIF : entre 26 k€ et 28 k€.**

251 congés bilans de compétences financés en 2017, contre 1 869 en 2016*.

33 validations des acquis de l'expérience (VAE) financées par l'OPACIF de l'Afdas (359 VAE financées au total par l'Afdas tous dispositifs confondus).

* En 2017, les bilans de compétences sont devenus éligibles au CPF et financés par l'Opca

58,7 M€

Dépenses de formation 2017

L'Afdas étant un opérateur CEP, les frais de gestion en OPACIF sont principalement dédiés à sa réalisation.

Nombre de bénéficiaires du CEP	2 821
Nombre de visites sur le site mon-cep. Afdas.com	64 768

Plus de CEP	
2017	2 821
1^{er} niveau (accueil individualisé)	2 352
2^e niveau (conseil personnalisé)	584
3^e niveau (accompagnement à la mise en œuvre du projet)	474

En synthèse		
COLLECTE FPC (collecte sur masses salariales n-1)		
2017	215,2 M€	+1,3 %
2016	212,5 M€	
NOMBRE D' ACTIONS FINANCÉES		
2017	136 162	+10,4 %
2016	123 357	
Taux d'accès à la formation des salariés permanents		
2017	26 %	+3 points
2016	23 %	

La collecte Octa

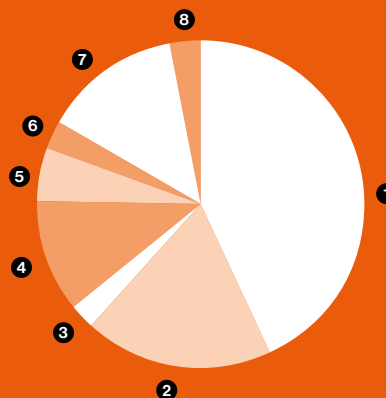
Répartition par montant de la taxe d'apprentissage par branche

66,4 M€
Collecte de l'OCTA
en 2017

(Salaires 2017
collectés en 2018)

16780
Nombre
d'entreprises
contributrices

3171
Nombre
d'établissements
bénéficiaires
(écoles et CFA)



- 1 **43,2 %** Audiovisuel et Édition phonographique
- 2 **18,5 %** Publicité et Distribution directe
- 3 **2,7 %** Loisirs
- 4 **10,9 %** Presse écrite et agences de presse
- 5 **5,5 %** Édition du livre
- 6 **2,6 %** Divers
- 7 **13,7 %** Spectacle vivant
- 8 **2,9 %** Exploitation cinématographique et Distribution de films

Les dépenses Octa

Les fonds libres, répartis selon les propositions des partenaires sociaux validées par le CA, sont en augmentation de 7%.

Celle-ci a permis :

- de financer plus d'établissements (+ 56 % d'écoles propres aux métiers de l'Afdas) ;
- de garantir un enseignement de qualité et pertinent pour les branches de l'Afdas ;
- de soutenir des projets thématiques en lien avec les politiques publiques (handicap, mixité, accompagnement 1^{er} emploi...) ;
- de valoriser des associations œuvrant pour l'égalité professionnelle (lutte contre le décrochage scolaire, insertion et réinsertion des publics fragilisés dans les métiers de l'audiovisuel, facilitation de l'insertion professionnelle des femmes dans les métiers du numérique...).

31,8 M€
Fraction régionale

Répartition des fonds par catégorie, hors fraction régionale et hors frais de gestion	
Fonds libres	9,1 M€
Fonds fléchés	24,4 M€

Répartition des fonds fléchés	
Quota (dédié au financement des formations par apprentissage dans les CFA et les sections d'apprentissage)	15,6 M€
Catégorie A (pour les niveaux V, IV et III)	5,2 M€
Catégorie B (pour les niveaux II et I)	2,7 M€
Catégorie AD (activité dérogatoire)	0,9 M€

Les ressources artistes-auteurs

Artistes-auteurs : une appétence pour la formation de plus en plus avérée !

Depuis 2013, les artistes-auteurs ont accès à la formation et bénéficient d'une offre riche et adaptée à leurs besoins.

Répartition des fonds par catégorie, hors fraction régionale		
	2016	2017
Agessa	5,2 M€	5,4 M€
Maison des Artistes	3 M€	3,1 M€
SPRD	0,8 M€	1 M€
TOTAL	9 M€	9,5 M€

DÉPENSES DE FORMATION DES ARTISTES-AUTEURS

Les demandes de formation sont en constante évolution avec une progression de 4 % entre 2016 et 2017.

	2016	2017
Dépenses de formation + 6 %	12,6 M€	13,3 M€
Artistes-auteurs formés + 5 %	3 545	3 713
Actions de formation réalisées + 3 %	5 128	5 285

9,5 M€
Contribution totale des artistes-auteurs en 2017

La proximité

En 2017, l'Afdas étend son implantation dans les territoires avec l'ouverture de nouveaux bureaux de proximité :

- **1** siège social à Paris ;
- **7** délégations régionales ;
- **6** bureaux : île de La Réunion, Dijon, Rouen, Nantes, Toulouse et Orléans.

Une présence déléguée dans les autres départements d'Outre-mer.

Toujours plus proches... par nos activités

En 2017, l'Afdas renforce son action sur le terrain pour satisfaire les besoins de ses ayants droit :

- **241** permanences ou réunions collectives en extérieur ;
- **près de 18 000** rencontres avec des ayants droit, entreprises et particuliers sur tout le territoire ;
- **90 619** demandes de formation, tous dispositifs confondus, soit une augmentation de **14 %** par rapport à 2016.

Les partenariats institutionnels : confiance et intérêts convergents

Une relation de confiance s'est construite avec les partenaires financiers au fil des années. Les subventions mobilisées par l'Afdas constituent des ressources complémentaires en faveur de ses publics. Ces ressources permettent d'accompagner les entreprises, chacune différente de par son activité, son territoire d'implantation, son histoire, ses valeurs et sa culture.

Actions de partenariat : subventions (M€)				
Partenaires	FPSP	Edec	Régions	TOTAL
Nombre de projets	12	6	13	31
Nombre de salariés bénéficiaires	12 784	270	533	13 587
Montant subvention M€	11,5	0,7	1,0	13,1
Principaux projets	TPE • 24 % MUTECO • 23 % CIF CPF • 11 %	Edec SV diagnostic d'appui-conseil aux TPE • 50 % Edec SV bilan de compétences • 21 % Edec SV audio-ciné AURA Direccte • 23 %	FSE CIF audio presse édition publicité • 31 % FSE CIF Rhône-Alpes • 28 %	

L'Afdas a également bénéficié de la péréquation sur les contrats de professionnalisation pour un montant de 20,3 M€ de la part du FPSP.

Une communication renouvelée

Exemples de thématiques 2017 :

- « **Entreprises du secteur culturel, vous recrutez ?** »
- « **L'entretien professionnel, un temps d'échange privilégié !** »
- « **Entreprise, venez découvrir avec notre juriste les ordonnances de la loi Travail.** »
- « **20 minutes pour découvrir l'Appui-conseil RH.** »
- « **Recruter en alternance.** »

468
newsletters

34
webconférences

1796
participants

Une présence accrue sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, YouTube) ; **37** événements sur tout le territoire (colloques, forums, ateliers...).

La satisfaction des ayants droit : l'autre préoccupation...

Des enquêtes annuelles visent à évaluer la satisfaction des bénéficiaires sur la qualité de service de l'Afdas, la qualité de la formation et son impact.

12 enquêtes réalisées en 2017.

Taux de satisfaction pour les bénéficiaires du CEP ayant répondu à notre enquête :

- **satisfaction de l'accueil : 99 % ;**
- **satisfaction du service assuré par les conseillers CEP : 95 %.**

Satisfaction CIF :

- **satisfaction globale vis-à-vis de leur formation : 77 % ;**
- **obtention du diplôme : 91 %.**

L'expertise

Toujours plus experts... de l'accès à la formation

L'Afdas a référencé près de **1 030 formations à tarifs négociés** sur l'ensemble des territoires, dont **470 en Île-de-France.**

L'engagement



POUR ALLER
PLUS LOIN

La préparation opérationnelle à l'emploi (POE)

Réservée aux
demandeurs
d'emploi, la POE leur
permet de suivre
une formation sur
mesure, le plus
souvent certifiante,
pour acquérir
les compétences
indispensables
à leur embauche
dans une entreprise
identifiée, et ainsi
sécuriser leur parcours
professionnel.

En 2017, le nombre
de stagiaires était de :

- **77** pour les POE
individuelles ;
- **406** pour les POE
collectives.



POUR ALLER
PLUS LOIN

Le contrat de professionnalisation

Le conseil d'administration
de l'Afdas a décidé
de soutenir les entreprises
qui embauchent des jeunes
en alternance grâce
à un fonds de soutien
spécifique, « Coup
de pouce à l'alternance ».

C'est ainsi **1 027 358 €**
qui ont permis d'assurer
la prise en charge totale
des parcours de formation
de plus de **738** jeunes
dans le cadre de contrats
de professionnalisation.
L'Afdas a financé ainsi
près de **6 457** contrats
de professionnalisation, dont
62 % pour les demandeurs
d'emploi. **15 %** de ces
demandeurs d'emploi
avaient plus de 26 ans.

48 administrateurs de l'Afdas

au 1^{er} juillet 2018

COLLÈGE « EMPLOYEURS »

- EXPLOITATION
CINÉMATOGRAPHIQUE
ET DISTRIBUTIONS DE FILMS

Agathe DE FOUCHER

Fédération nationale des cinémas français – FNCF

- AUDIOVISUEL, PRODUCTION
CINÉMATOGRAPHIQUE ET ÉDITION
PHONOGRAPHIQUE

Emmanuel BOUTTERIN,

FESAC – Syndicat National des Radios Libres –
SNRL

François CAILLE,

FESAC – Union Syndicale de la Production
Audiovisuelle – USPA

Frédéric GOLDSMITH,

FESAC – Union des Producteurs de Cinéma – UPC

Corinne GUIS,

FESAC – Syndicat des Médias de Service
Public – SMSP

Alexandre LASCH,

FESAC – Syndicat National de l'Édition
Phonographique – SNEP

Jean-Yves MIRSKI,

FESAC – Fédération des Industries du Cinéma,
de l'Audiovisuel et du Multimédia – FICAM

Cécile MONTHIERS,

Syndicat des Télévisions Privées – STP

- SPECTACLE VIVANT

Aurélié FOUCHER,

FESAC – Syndicat Professionnel des Producteurs,
Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants
de Musique – PROFEDIM

Isabelle GENTILHOMME, Présidente du
Collège Employeurs, Vice-présidente du conseil
d'administration.

FESAC – Syndicat National Du Théâtre Privé –
SNDTP

Laurence RAOUL,

FESAC – Syndicat National des Entreprises
Artistiques et Culturelles – SYNDEAC

Malika SEGUINEAU,

FESAC – Syndicat national du spectacle musical
et de variété – PRODISS

- LOISIRS

Patrick MALVAES,

Syndicat National des Discothèques et Lieux
de Loisirs – SNDLL

Karine RAYNAUD,

Syndicat National des Espaces de Loisirs,
d'Attractions et Culturels – SNECAC

- PUBLICITÉ

Valérie BURBAN-FAUTRIER,

Syndicat de la Distribution Directe

Amélie CAYZAC,

Association des Agences Conseils
en Communication – AACC

Stéphane DOTTELONDE,

Union de la Publicité Extérieure – UPE

Stéphane MARTIN, Trésorier.

Association des Agences Conseils
en Communication – AACC

Virginie MARY,

Syndicat National de la Publicité Télévisée –
SNPTV

- PRESSE ÉCRITE ET AGENCES
DE PRESSE

Yves BONNEFOY, 1^{er} Secrétaire.

Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale –
SPQR

Cécile ROUYERAN,

Fédération Française des Agences de Presse –
FFAP

Frédéric SIBILLE,

Fédération Nationale de la Presse Spécialisée –
FNPS

Rémi VINCENT,

Syndicat des Éditeurs de la Presse Magazine –
SEPM

- ÉDITION DU LIVRE

Axelle CHAMBOST,

Syndicat National de l'Édition – SNE

COLLÈGE « SALARIÉS »

- CGT

Angeline BARTH, Présidente du Collège Saliariés, Présidente du conseil d'administration. Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle – FNSAC-CGT

Philippe GAUTIER,
Syndicat National des Artistes-Musiciens – SNAM-CGT

Gaëtan GALLIER,
Syndicat Français des Artistes-interprètes – SFA-CGT

Pascal LEFEBVRE,
Fédération des travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication – FILPAC-CGT

Didier LELLIS,
Fédération des travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication – FILPAC-CGT

William MAUNIER,
Syndicat National de Radio-diffusion et de Télévision – SNRT-CGT

Frédéric SALGUES,
Fédération des travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication – FILPAC-CGT

Rémi VANDER HEYM,
Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles – SYNPTAC-CGT

Emmanuel VIRE,
Syndicat National des Journalistes – SNJ-CGT

- CFDT

Dominique CHEUL,
Fédération Communication, Conseil, Culture – F3C-CFDT

René FONTANARAVA, Trésorier adjoint.
Fédération Communication, Conseil, Culture – F3C-CFDT

Martine PROSPER,
Fédération Communication, Conseil, Culture – F3C-CFDT

Christophe PAULY,
Fédération Communication, Conseil, Culture – F3C-CFDT

Marie BUARD,
Fédération Communication, Conseil, Culture – F3C-CFDT

Pierre VANTORRE,
Fédération Communication, Conseil, Culture – F3C-CFDT

- FO

Jérôme ARGER-LEFEVRE, 1^{er} Secrétaire adjoint.
Fédération des Arts, du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Presse Force Ouvrière – FASAP-FO

Carmélina FORMOND,
Fédération des Arts, du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Presse Force Ouvrière – FASAP-FO

Marie-José PROCHASSON,
Fédération Employés et Cadres Force Ouvrière – FEC-FO

Thierry NOLEVAL,
Syndicat National de Presse, d'Édition et de Publicité – SNPEP-FO

- CGC

Charles-Pierre DEHONDT,
Fédération MEDIAS 2000 – FEDE MEDIAS 2000

Didier LE BOUCHER, Secrétaire adjoint.
Fédération Culture, Communication, Spectacle – FCCS-CGC

- SOLIDAIRES

Roseline ROY,
Syndicat National des Journalistes – SNJ

Mylène GIRARDEAU,
Syndicat National des Journalistes – SNJ

Laurent GERARD,
Syndicat National des Journalistes – SNJ

Les chiffres du rapport d'activité 2017 sont produits par la Direction financière, Département contrôle de gestion de l'Afdas.

Directeur de publication : *Thierry Teboul*

Rédactrice en chef : *Cécile Denis*

Direction de la communication / Coordination : *Alexandra Cronel, Silvia Puente, Manon Richard*

Rédaction : *Antoine Masson*

Département contrôle de gestion : *Sandra Gane, Thomas Gendre, Maureen Morel, Frédéric Rigaud*

Conception/Direction artistique : *EP□KA*

Photographie : *La Company/Grégoire Korganow*

Secrétariat de rédaction : *Ellipse*

Impression : *Stipa*

SIÈGE SOCIAL
Délégation Île-de-France

66, rue Stendhal
CS 32016
75990 Paris Cedex 20
0144.78.39.39

**Délégation Auvergne-
Rhône-Alpes**

Espace Confluence
3, cours Charlemagne
CS 60038
69286, Lyon Cedex 02
04 72 00 23 00
lyon@afdass.com

**Délégation Provence-
Alpes-Côte d'Azur/Corse**

40, boulevard de Dunkerque
CS 70522
13471 Marseille Cedex 02
04 91 99 41 98
marseille@afdass.com

Délégation Occitanie

Immeuble le Thèbes
68, allée de Mycènes
34000 Montpellier
04 91 99 34 53
montpellier@afdass.com

Bureau de Toulouse

Centre d'affaire Multiburo
59, allées Jean Jaurès
31000 Toulouse
05 67 31 45 06
05 67 31 45 55
toulouse@afdass.com

**Délégation Nouvelle-
Aquitaine**

74, rue Georges Bonnac
Les Jardins de Gambetta
Tour 2
33000 Bordeaux
05 56 48 91 80
bordeaux@afdass.com

Délégation Centre-Ouest

19, rue des Veyettes
35000 Rennes
02 23 21 12 60
rennes@afdass.com

Bureau de Nantes

Centre d'affaires Buro Club
2, rue de Crucy
44000 Nantes
02 23 21 12 60
nantes@afdass.com

Bureau d'Orléans

Centre d'affaires Regus
Orléans Coligny
Immeuble Val de Loire
4, passage de la Râpe
45000 Orléans
02 23 21 12 60
orleans@afdass.com

**Délégation Grand Est,
Bourgogne-Franche-
Comté**

8, rue Gustave Adolphe Hirn
CS 90180
67005, Strasbourg Cedex
03 88 23 94 70
strasbourg@afdass.com

Bureau de Dijon

Maison des entreprises
6, allée André Bourland
21000 Dijon
03 80 77 85 90
dijon@afdass.com

**Délégation Hauts-de-
France, Normandie**

Immeuble le Vendôme
50, rue Gustave Delory
59000 Lille
03 20 17 16 80
lille@afdass.com

Bureau de Rouen

Centre d'affaires Regus
72, rue de Lessard
76100 Rouen
02 77 41 20 57
rouen@afdass.com

**Antenne de l'île
de La Réunion**

Centre d'affaires de la SEMIR
14, rue de Guadeloupe
ZA Foucherolles
97490 Sainte-Clotilde
02 62 92 10 43
reunion@afdass.com

Afdas.

OPÉRATEUR DE VOS COMPÉTENCES

**Culture
Communication
Médias
Loisirs**